



PRESENTATION DU METIER : ANIMATEUR D'EQUITATION

Nouvelle qualification fédérale, l'Animateur Équitation - AE - permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de Niveau IV ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres. L'animateur d'équitation peut animer des séances d'équitation contre rémunération

L'animateur équitation joue un rôle fondamental dans l'accueil et la mise en confiance des nouveaux cavaliers et de leurs familles. Son cœur de métier, c'est d'animer des séances de découverte et d'initiation et d'accompagner les cavaliers dans la préparation des poneys et des chevaux. Il participe également à l'entretien et aux soins de la cavalerie. Il travaille sous la responsabilité d'un moniteur et peut encadrer tous les publics, au club comme à l'extérieur.

L'Animateur Équitation exerce les fonctions suivantes :

ACCUEIL

- ✓ Développe des contacts avec le public et oriente les demandes des publics.
- ✓ Participe à l'accueil des cavaliers et des groupes d'enfants et d'adultes.
- ✓ Informe sur les règles de sécurité.
- ✓ Présente les activités de l'entreprise

ANIMATION

- ✓ Participe à l'organisation et au déroulement des activités dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Participe à l'animation de groupes d'enfants et d'adultes.
- ✓ Participe à l'organisation des manifestations de l'établissement.

ENSEIGNEMENT

- ✓ Conduit les activités équestres en garantissant la sécurité des usagers.
- ✓ Analyse et évalue sa démarche pédagogique dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

ENTRETIEN

- ✓ Assure la propreté de l'établissement.
- ✓ Met en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent.
- ✓ Entretient les locaux, les espaces et le matériel.
- ✓ Comprend le comportement des équidés et développe des contacts avec eux.
- ✓ Assure les soins courants aux équidés et apprécie leur état de santé.
- ✓ Participe au débourrage et au travail des équidés d'école.